

BAREME GESTION

HONORAIRE DE GESTION

6 % HT soit 7.2 % TTC des encaissements à la charge du propriétaire
Aide à la déclaration fiscale : 20 € HT soit 24 € TTC

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES + détérioration immobilière

3 % TTC des encaissements

HONORAIRE DE RECHERCHE DE LOCATAIRE pour locaux

d'habitation

- Entremise et négociation : Forfait 50 € TTC à la charge du bailleur
- Honoraire 12 % ttc du montant annuel des loyers charges comprises réparti à part égal entre locataire et bailleur :
 - o dans la limite de 8 € ttc/m² de surface habitable et 10 € ttc/M² pour les zones tendues pour les visites, constitution du dossier, rédaction du bail
 - o dans la limite de 3 € ttc/m² de surface habitable pour l'état des lieux

HONORAIRE DE LOCATION ET REDACTION DE BAIL(autres locaux)

GARAGE : forfait de 306 ttc à part égales entre locataire et bailleur.
LOCAUX commerciaux et professionnels : 30 % HT soit 36 % TTC des encaissements annuels hors charges à part égales entre preneur et bailleur

LA DIRECTION

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.

BAREME TRANSACTION : Honoraires charge Vendeur

Montant de la transaction

Inférieur à 50 000 €	Forfait de 5 000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	8 % TTC
De 100 001 € à 150 000 €	6 % TTC
De 150 001 € à 400 000 €	5 % TTC
Supérieur à 400 001 €	4 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Estimation pour succession sans vente : 180 € TTC

Honoraires applicables à partir du 01/01/2018, (TVA à 20 %)

